L'ABEILLE.
PUBLIÉE TOUS LES JOURS, PAR JEROME BAYON, IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que l'UNION soit conservée."
SAMEDI MATIN, 6 DECEMBRE 1834.

INTERIEUR.

NOUVELLE ORLEANS, 6 décembre.

Ce soir à 7 heures et demie, il y aura à la Salle Davis, une assemblée des maîtres de cérémonie nommés pour diriger la fête démocratique.

L'assemblée convoquée pour prendre les mesures nécessaires à un bal, EN HONNEUR DU TRIOMPHE récemment obtenu par les démocrates, aura lieu ce soir à la Salle Davis, immédiatement après l'ajournement de l'assemblée du comité.

LE PETIT BON HOMME VIT ENCORE!

Charlière, rendez moi l'honneur,
Je suis.... issu d'un grand seigneur!
BERANGER.

Nous vivons dans un siècle de prodiges, quoiqu'en disent tant de mécontents: nous voyons naître et s'accomplir chaque jour des événemens dont les siècles s'étonneront; et pour s'en convaincre il suffit d'ouvrir les yeux. Cela n'était pas assez de voir la Pologne abandonnée par tous les peuples civilisés, de voir la Belgique érigée en royaume indépendant de la France, Louis-Philippe d'Orléans roi des Français, et notre digne vétéran D.... s'instituer poète, de son autorité privée, et chanter Zin.... et Jackson en vers qui feraient pâlir ensemble tous les roussins de l'Arcadie.

Voici un Mathurin Bruneau d'une nouvelle espèce, qui réclame l'honneur d'être issu de Napoléon le Grand. C'est très sérieusement que M. NAPOLEON-FREDERIC-BUONAPARTE est venu nous requérir de publier l'avis qu'on trouvera aujourd'hui dans notre feuille, par lequel il annonce que les circonstances qui l'avaient forcé à végéter jusqu'ici sous un nom emprunté ayant cessé, il reprend le *sien*, le glorieux sien! ajoutant qu'aussitôt qu'il lui sera possible de retourner en France, *il donnera* au public les causes qui justifient sa conduite *aux yeux de la bienveillance*, aux époques de 1815, 1819 et 1830."

Ce serait chose curieuse que de voir ce digne champion aux prises avec celui qui a usurpé son trône, l'élu de l'introuvable chambre de 1830, le *sim-par* héros de Jemmapes et de Valmy!

Le public apprendra sans doute avec plaisir que le défenseur quand même des battures, l'immortel auteur de la *Jacksoneide* et l'extirpateur des cocos doivent se réunir incessamment en grande cérémonie, pour aller offrir leurs félicitations et leurs hommages à cet hôte extraordinaire que nous avons l'ineffable bonheur de posséder dans nos murs.

(Extrait du *Daily-News* d'hier.

VENTES DE COTON.

570 balles coton, à 16 1-4 cents.
400 do do 16 3 4

Transactions de la Bourse.

Un nègre de 40 ans, $475.
Deux lots de terre avec des maisons au coin des rues Hospital et Bourbon, $6,300.
Un autre lot et batisses au coin des rues Magasins et Dollor. $13,500.
Un lot dans la rue St. Joseph, vendu pour $3,500; un autre lot adjoignant, vendu pour 4,400 piastres.

AUX ALDERMEN.

Courage, messieurs, le zèle que vous déployez depuis quelque temps dans l'exécution de vos travaux est aussi louable que l'apathie et l'insouciance que vous y mettiez naguère étaient condamnables; si, dans plusieurs circonstances, nous nous sommes servis de cette liberté de la presse que nous possédons dans notre république, pour relever les nombreux abus sur lesquels vous sembliez vous endormir, et pour combattre la formule de discussions que vous paraissiez avoir adoptée pour défendre les intérêts de la ville, vous en conviendrez, messieurs, que c'était justice. Mais, qu'elle est douce cette satisfaction que nous éprouvons, depuis quelque temps, en voyant l'harmonie qui règne dans vos délibérations, l'activité et le dévouement dont vous faites preuve pour le bien de la chose publique. Continuez, messieurs, laissez-là ces discussions qui ne font qu'exciter les haines et les passions, mettez de côté tout esprit de coterie, toutes préventions sectionnelles, ne protégez pas plus l'un que l'autre; n'êtes-vous pas tous habitans de la même ville? ne devez-vous pas tous vous réunir sous la même bannière, pour défendre les droits communs? Continuez donc, messieurs, à travailler comme vous le faites depuis quelque temps pour la prospérité de la ville que vous représentez, et vous parviendrez sans beaucoup de peine à doter la Nouvelle-Orléans de cette prospérité et de ce mieux qu'on a droit d'attendre de vos *lumières*.

MORT DE DON PEDRO.

La mort de don Pédro doit nécessairement produire de grands changemens dans la situation du Portugal, et, par contre-coup, dans celle de la Péninsule tout entière; car, malgré les rivalités et l'antipathie qui divisent les deux peuples, leurs destinées sont unies par le lien du mouvement révolutionnaire qui les entraîne.

Il est d'autant plus nécessaire d'examiner rapidement quelle a été la marche des affaires en Portugal dans ces derniers temps, que les gens qui croient que tout est terminé dans un pays parce qu'on lui a octroyé une charte et une représentation, ont depuis quelque temps représenté le Portugal comme une espèce d'Eldorado où se réalisaient toutes les merveilles de la royauté constitutionnelle.

Jusqu'à ce jour, les institutions bonnes ou mauvaises, complètes ou inachevées, données au Portugal, n'ont rien produit, si ce n'est quelque satisfaction de vanité et d'éloquence parlementaire. Il n'y avait encore dans l'action politique du Portugal qu'un fait réel et dominant: c'était le pouvoir dictatorial du régent.

La vie de don Pédro doit être, pour son honneur, divisée en deux parties: il a réalisé au Brésil tout ce que les exemples de sa famille et sa mauvaise éducation de prince pouvaient lui inspirer. Absolu, cédant à toutes les passions de sa jeunesse tant qu'il a pu exercer le pouvoir despotique dans toute son étendue, incertain, irrésolu, se soumettant de mauvaise grâce, et rusant contre ses concessions, quand il lui a fallu composer avec les exigences révolutionnaires, et finissant par abandonner une partie que ses violences et ses faiblesses avaient également compromise.

Nous avons vu don Pedro promener à Paris sa majesté déchue, à la suite d'une autre majesté encore rayonnante des dernières lueurs de la confiance populaire. Pendant ce temps, l'émigration portugaise, organisée à Terceire, le sollicitait de venir se mettre à sa tête. Il ne suffisait pas à cette entreprise d'avoir trouvé un chef, il lui fallait encore des secours en hommes, en armes et en argent, pour tenter une invasion en Portugal. Des négociations furent entamées auprès de la bourse de Londres et du gouvernement français. Le roi Louis Philippe, qui ne vit dans la cause de donna Maria que l'éventualité d'une dot royale, promit à don Pedro la protection et le secours de son conseil, et voulut bien revoir et corriger de sa main la charte portugaise, rédigée par M. Mendizabal, et qui fut depuis inscrite sur les drapeaux de la jeune reine.

Quelques capitalistes anglais, spéculant aussi de leur côté sur le succès de don Pedro, consentirent à faire les premiers fonds de son entreprise et à augmenter leurs avances lorsqu'il fut décidé que l'empereur se mettrait à la tête de cette expédition. C'est l'effet de cette époque que la bourse de Londres, plus encore que les gouvernemens de France et d'Angleterre, est devenue l'alliée de don Pedro, et c'est réellement par son secours, bien plus que par la protection de ces deux puissances, qu'il a réussi.

Il est inutile de retracer ici l'histoire de ces opérations de finances intimement liées à toutes les vicissitudes de la fortune de don Pédro, et les événemens militaires qui se sont passés devant Oporto et Lisbonne. Qu'il nous suffise de dire que don Pedro est le seul homme de son parti qui n'ait jamais désespéré du succès. Dans la situation la plus critique, il s'est refusé à l'évacuation d'Oporto, malgré l'avis de son conseil et de son état-major. Sa persévérance, son infatigable activité, remplaçaient ce qui lui manquait d'expérience des affaires et de connaissances militaires. Il faut reconnaître que la bourse de Londres, les troupes étrangères et don Pedro, ont principalement contribué au triomphe de la révolution portugaise. La France et l'Angleterre ont suivi, dans cette question, les inspirations de cette politique absurde dont elles exploitent en commun la haute... La France abandonna don Pedro dès qu'elle a vu que le duc de Nemours partagerait à Lisbonne les infortunes matrimoniales de son frère; l'Angleterre s'est laissé imposer par Ferdinand VII une neutralité menteuse. Ces deux puissances ont même poussé assez loin l'ignorance de la vraie situation du Portugal et de leurs propres intérêts, pour provoquer par de secrètes intrigues l'éloignement de don Pedro, même avant le dénouement de la crise, et lui substituer dans la régence, M. de Palmela qui avait seul, que c'était l'homme de M. de Talleyrand et de la princesse de Lieven, et des hauts salons de Londres.

[illegible] assurer complètement l'avenir du Portugal.

En effet, les systèmes des financiers de Londres imposeront à l'administration naissante d'un pays livré depuis si long temps aux désordres d'une guerre civile des mesures qui, même dans un état dont la fortune et le crédit auraient été plus solidement établis, pourraient entraîner les plus graves conséquences. Il ne faut pas juger cet état des choses par le cours des fonds portugais à la bourse de Londres. On sait à quelles conditions et par quels moyens on entretient les illusions sur les vraies ressources et sur les engagemens des peuples dont les agioteurs disposent l'avenir. Il est constant que les revenus du Portugal, entièrement absorbés par les rapines de l'aristocratie, du clergé et de la cour, et dont la source a été pour long temps tarie par les ravages de la guerre, ne sauraient, en quelques mois, être ramenés à l'ordre d'une perception régulière.

On a vu que les troupes étrangères, mécontentes, réclamaient en vain les promesses qui leur avaient été faites pendant la guerre et que la jalousie de l'armée portugaise et l'état du trésor ne permettaient pas de remplir.

Et c'est au milieu des embarras de cette situation que la seule volonté qui pût encore, en Portugal, avoir quelque influence sur les coteries qui s'y disputent le pouvoir s'éteindre avec don Pedro.

On dira probablement que la jeune reine, émancipée par son père au mourant, que les chambres, et surtout M. de Palmela, suffiront à toutes les difficultés du présent et de l'avenir.

Les chambres n'ont encore joué aucun rôle; elles sont à peine assemblées. Celle des pairs est un salon d'aristocrates où les anciennes rivalités de la vieille cour de l'état-major de don Pedro se combattent sous un faux air de libéralisme. La chambre des députés n'a pas encore eu l'occasion sérieuse de se produire. M. de Palmela, qui précédemment était en opposition avec le ministère, paraît momentanément réconcilié avec ses adversaires; il est hautement soutenu par la légation anglaise, et M. de Talleyrand saura se rendre agréable aux Tuileries. C'est un homme facile, sans conviction et sans passions politiques, de l'école du congrès de Vienne, mais dont l'habileté ne s'est pas encore produite que dans les intrigues d'une élégante diplomatie. Le général Saldanha, qui est à la tête de l'opposition et du parti militaire et révolutionnaire, a été joué par M. de Palmela qui, après avoir eu l'air de l'admettre au partage du pouvoir a su l'en écarter. Il est probable que cette situation, déjà si embarrassée, se compliquera par quelque nouvelle tentative de don Miguel, qui s'est arraché aux bénédictions du pape pour revenir à Gênes et conférer probablement avec son digne protecteur le roi de Piémont. Les puissances qui n'avaient reconnu que don Carlos, mais qui n'ont pas abandonné Don Miguel, lui fourniront sans doute les secours d'argent nécessaires pour une nouvelle invasion, car la sainte alliance en est réduite à ces témoignages obscurs de son intérêt pour les prétendans qu'elle protège. Il faut donc s'attendre à de nouveaux événemens en Portugal.

La mort de don Pedro met un terme aux inquiétudes du Brésil, incessamment menacé de son retour. C'est le seul état qui puisse gagner quelque sécurité à cet événement.

CELEBRATION
DU TRIOMPHE DES PRINCIPES REPUBLICAINS.

Liste des noms des personnes qui composent le comité général:

J H Holland,	John Wilcox,
Mylord McDougall,	Philip Power,
Chas Dumond,	S High,
P Summers,	Wm Brothers,
D St Romes,	John Mitchell,
John Wiley,	A A Swarey,
G Bouvé,	F Durive,
G Montamat,	G W Hewes,
Wm Bullit,	N Hory,
Paul Tulane,	R J Ker,
R M Carter,	Dan'l Murphy,
Louis Leroy,	J B Gupock,
H Andry,	Dr Labatut,
Jules Balloc,	J J Mercier,
P A Lefèvre,	C Cannon,
E Charbonnel,	Octave de Armas,
P Doherty,	P Tricou,
G P Manouvrier,	C Daundy,
J James,	J Bayon,
L Balbirio, père,	M Egan,
Paul Bertus,	J Walsh,
J W Stillwell,	Col Cuvillier,
J B Wolf,	O Rourke,
H Notton,	Tobin,
P D Henry,	W Crawford,
P Fernandez,	C Samory,
McHugh,	J Clarke,
Auguste Douce,	W C Goodrick,
Dr McFarlane,	John J Ker,
W C Quink,	Jules Leblanc,
J B Lamothe,	Wm Christy,
H B Cenas,	Cammagère,
James M Kennedy,	B Marigny,
J Pinter Davidson,	Bourgeois,
P Harty,	L E Brown,
James Sterett,	Gregory Byrnes,
J P Carter,	E Johns,
P K Lawrence,	J H Caldwell,
S W Oakey,	B Z Canonge,
P K Wagner,	R Salter,
J W Thompson,	J W Breedlove,
François Bezard,	Jno Nicholson,
Alonzo Morphy,	J Bezant,
C Lamothe,	C Paterson,
M Gordon, Jr.	B F West,
Maurice Cannon,	G Morris,
S Kennedy,	Thos Fitzwilliams,
Geo H Elliott,	W Brand,
H D Peire,	Thos Toby,
W H Ker,	W Bogart,
Etienne Bertel,	R Y Santi Petri,
F Verrier,	J Warback,
Jas Patton,	D J Rogers,
Wm Dexcon,	E L Tracey,
J J Beck,	Henry McCauley,
B Rece,	P Rion,
N Sassinot,	H Lockett,
J Penas,	Thos Slidell,
E W Sewell,	W D Loomis,
G W Bennett,	Story Knox,
P Laidlaw,	John Stringer,
W Shields,	H Carleton,
Dr Osborne,	James Ross,
Thos Banks,	E Bell.

Maîtres des cérémonies, chargés de présider à la cérémonie qui aura lieu sur le champ de bataille du 8 janvier:

MM John H. Holland,	Dr Jno J. Ker,
William H. Ker,	John Mitchell,
J de St Romes,	J L Robassa,
Maunsel White,	James Ross,
J R Sterrett,	P K Wagner,
H. D. Peire,	John Stringer,
B Z Canonge,	E Johns,
J M Fernandez,	Chas Patterson,
A Lefebvre,	G H Domingon,
John Nicholson,	Walmar Shields,
J J Mercier,	Story Know,
W D Loomis,	H McCauley,
Thos Slidell,	Wm Brand.

Présidents du dîner qui aura lieu sous l'arcade:

MM. le Gén. LABATUT,
MARTIN GORDON,
M. LEFEBVRE,
Gén PLAUCHE,
J. H. HOLLAND,
Dr. D. C. KER, } Présidents.

Vice-Présidents:

MM B. MARIGNY,
W. BULLITT,
Dr. J. S. M'FARLANE,
P. J. TRICOU,
JOHN WILCOX,
N. HORY,
P. DOHERTY,
W. CHRISTY,
A. A. SUAREZ,
S. HIGH,
JOHN WILIE,
P. POWER, } Vice-Présidents.

COMITES SPECIAUX.

Comité chargé de contracter pour le dîner et de procurer les ornemens nécessaires pour l'appartement où il sera donné: MM. J. Wilcox, High, M'c Dougall, le Dr. M'cFarlane, W. H. Crawford, J. Patton, Wolf, James, le Dr. J. P. Davidson, Wm. Brand et E. L. Tracy.

Comité chargé de faire enclore la partie du champ de bataille nécessaire pour la célébration, de faire établir une plate-forme, des tentes, un hangard &c.: MM. M'cDougall, Commagère, P. Summers et le Dr. M'cFarlane.

Comité chargé de composer un orchestre: MM. R. J. Ker, H. Andry et F. Durive.

Comité chargé de procurer un bateau à vapeur: MM. P. Power, G. Byrnes et A. A. Suarez.

Comité chargé de faire les invitations et de préparer les toasts: MM. B. Marigny, P. K. Lawrence, H. B. Cénas, R. M. Carter, R. J. Ker, P. J. Tricou, le dr. McFarlane, S. High, P. Soulé, M. McDougall, P. K. Wagner et J. R. Sterrett.

Comité chargé de procurer les rafraîchissements nécessaires sur le champ de bataille: MM. Harvey, Norton et Daniel Murphy.

Comité chargé de surveiller l'impression des billets d'invitation: MM. Ker et Carter.

M. Gaston Bruslé est prié de surveiller le tir des salves.

Le général Plauché est prié de se trouver présent au moment où l'on arborera les drapeaux sur le champ de bataille.

PROGRAMME.

Célébration du jour sur le champ de bataille.

Au point du jour, une salve de cinquante coups de canon, après quoi les drapeaux des Etats-Unis et de France seront arborés.

A 11 heures, un bateau-à-vapeur, convenablement orné, commencera à faire des voyages au champ de bataille, qu'il renouvellera de trois quarts d'heure en trois quarts d'heure, jusqu'à ce qu'on annonce que les discours vont être prononcés.

A midi, une salve de cent coups de canon.

A une heure, les discours.

On érigera sur le champ de bataille une plate-forme d'une grandeur convenable, et des barrières; à chaque extrémité, une tente pourvue de rafraîchissemens qui seront fournis gratuitement à ceux qui seront admis dans l'enceinte. Nul ne pourra s'introduire dans cette enceinte s'il n'est pourvu d'un billet, qu'il peut obtenir gratis en s'adressant à un des membres du comité général. Les citoyens dont les noms suivent, (au nombre de 25) sont nommés maîtres des cérémonies, pour veiller au maintien du bon ordre sur le champ de bataille, et ce conformément au programme, dont chacun d'eux sera muni. L'admission des dames et le soin de leur procurer des sièges convenables sont laissés aux maîtres des cérémonies. Les chevaux, voitures, etc. ne pourront pénétrer dans l'enceinte. A 3 heures, cinq coups de canon tirés rapidement annonceront la fin de la cérémonie qui doit avoir lieu sur le champ de bataille. A 4 heures et demie, le bateau-à-vapeur recommencera ses voyages en ville.

Nul n'aura droit à occuper la plate-forme, autre que les personnes ci-après désignées:

1°. Les hôtes invités.
2°. Les dignitaires de l'assemblée qui ont proposé les résolutions relatives à la célébration.
3°. Les chefs et membres du sous-comité.
4°. Les orateurs.

Dîner en ville, sous l'arcade de M. Thomas Banks.

Le dîner commencera à 4 heures et un quart, et sera annoncé par une salve de quarante-deux coups de canon, en honneur de l'état de New-York.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Florence, Smith, Liverpool; White & co
Brick Jane Moss, New York; J W Zacharie & co
Brick Warsaw, Sheffield, Charleston; J A Barelli
Goel Bonita, Bontemps, Tampico, F Brunetti

ARRIVES.

Bateau de remorque Shark, Morrison, ayant mis en mer les navires Lion et Ce Price, a amené dans le port les navires Tiger, Havre et Girard.—Echoués sur la barre le navire Aunawan et la barque Pallochan.—Mouillés en dehors de la barre, le navire Nantasket, le brick New Castle et 15 voiles noms inconnus; quatre remorqueurs étaient employés à leur faire passer la barre.—2 voiles en dehors de la passe du N E—Passé en rivière, le brick Mexican.

Bateau de remorque Feliciana, Riddle, ayant mis en mer les navires Mississippi et Gen. Williams, et le brick Emelio, a amené dans le port les navires Caspian et Missouri, et le brick Tribune.

Navire Nantasket, Davis, 25 jours de Boston.
Navire Emporium, Crosby, de Wiscasset.
Navire New England, Swanton, de Bath.
Navire Anbawan, Groob, de New York.
Navire Grafton, Crowell, de Boston.
Barque Resolution, de Belfast.
Barque Ceylon, Gurney, de Portland.
Barque Isabella, Borga, de Matanzas.
Navire Caspian, Patton, de Bath.
Navire Missouri, Owen, de Bath par la voie de Savannah.
Navire Tiger, Eldridge, de Liverpool.
Navire Girard, Thompson, de Bath.
Navire Havre, McKown, de Bath.
Brick George, Snow, de Thomastown.
Brick Oswego, Kelly, de Charleston.
Brick Tribune, Smith, d'Alexandria.
Goel Orient, Morgan, de la Havanne.
Goel Three Brothers de la côte.
Goel Messenger, de la côte.
Goel Mentor, Gaillard, de Kingston.
Bat a vap Chenfain, Edwards, de Munroe.
Bat a vap Bayou Sarah, Laurent, du Bayou Sarah.
Bat a vap Louisiana, Birch, de Louisville.
Bat a vap Mediterranean, Baldwin, de Louisville.

Chambre du Commerce de la Nelle.-Orléans.

COMITE' D'ARBITRAGE POUR LE MOIS DEC.

Messrs. Samuel Toby, Jacob Wilcox.
J. O. Wilbains, George Wilbor.
J. E. Whitall, A H Wallace.
Chandler White.

COMITE' D'APPELS:

M. Thos. Urquhart, *Président.*
Messrs. J. S. Peters, et J. B. Byrne, *Vice-Présidents.*
Messrs. James Dick, A. Quertier.
W. L. Hodge, A. Fisk.
H. C. Cammack, et W. Bogart.
Par ordre de la Chambre,
6 déc Chs. BRIGGS, *secrétaire.*

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE, 7 DECEMBRE 1834.

LE COMTE ORY,

Grand opéra en 2 actes, musique de Rossini.

DISTRIBUTION:

Le comte Ory, MM. Heymann.
Le gouverneur du comte Ory, Bailly.
Raimbaut, Alfred.
Isolier, Mlle. E. Dupuis.
La comtesse de Formoutiers, St. Clair.
Ragonde, Corte.
Alice, Adeline.

Suivi de la Première Représentation de

LES DEUX DIVORCES,

Vaudeville en 1 acte, de MM. Théodore et H. Cogniard.

DISTRIBUTION:

Guillaume, MM. St. Amand.
Rémi, Bautain.
Lefèvre, St. Victor.
Thérèse, Mmes. Girardot.
Madame Lefèvre, Costé.

MARDI, 9 DECEMBRE.

La 1ère représentation de la reprise de

La Muette de Portici,

Grand opéra en cinq actes.

FREDERICK BUONAPARTE, fils de .. M. Napoléon 1er. et a prévenu le public dans le *Daily Commercial Advertiser* de Baltimore du 4 etc. novembre dernier, que les motifs pour lesquels il avait adopté le nom de Jean B e. Tournaire, ayant cessé, il a repris son nom de famille; et tout aussitôt qu'il me sera possible de retourner en France, je donnerai au public les causes qui justifient ma conduite aux yeux de la bienveillance, aux époques 1815, 1819, 1830; mon but principal dans la révolution de 1830 était d'assurer le triomphe de la raison générale, du respect dû à la majesté naturelle et souveraine du peuple, de laquelle émane la majesté légale du trône; au génie à la civilisation du siècle: et de voir s'établir un gouvernement le plus populaire possible comme le plus conforme au pacte social, le moins sujet aux abus, le plus propre à utiliser la masse des talents, les moyens de l'état, à rendre citoyen chaque individu, à connaître et à procurer le bien être extérieur et intérieur de ma patrie.
Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1834.
6 déc—1 NAP. FRED. BUONAPARTE.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $4,50 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine (à partir de Lundi) 50 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus. 6 déc

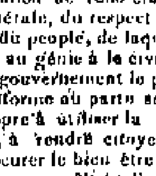

MME FRYER a l'honneur d'annoncer son changement de domicile; maintenant son magasin est à l'encoignure Royale & Toulouse, en face de M. Ducatel. Elle a rapporté de France un grand assortiment de chapeaux, bonnets, soirées, satin, laine, robes de bal, fourrures, souliers en tout genre; elle a aminené une couturière en robes dans le genre le plus distingué. On trouvera dans son magasin une grande variété d'objets d'étrennes et de jouets d'enfans. 6 déc

POMPE LAFAYETTE, No. 3.

LES membres de cette compagnie sont prévenus que le lavage du mois aura lieu dimanche prochain, 7 du courant, à 7 heures du matin.
6 déc Par ordre, S. PIGEON, secrétaire.

SOCIETE.—Les soussignés ont ce jour formé une société pour commission dans les affaires de groceries, sous la raison de *A. Delassus & Montreuil*, au No. 20, rue de la Vieille Levée. Pour renseignemens, s'adresser à Mr. Lt. Millaudon. 17 novembre 1834.
AUG. DELASSUS,
THE. MONTREUIL.
6 déc—10

RUM de la Nouvelle-Orléans, constamment à vendre par A. DELASSUS & MONTREUIL.
6 déc—10

SUCRE & MELASSE—600 boucauts sucre et 21,000 gallons mélasse, livrables immédiatement, à vendre par A. DELASSUS & MONTREUIL.
6 déc—10 6, Vieille Levée.

ON demande, entre Conti et St. Pierre, Levée & Bourbon, un emplacement composé d'une cour avec puits, une latrine close, adhérente de 18 pieds carrés environ, et un logement au dessus. Les adresses au bureau de cette feuille. 6 déc—6 t

FERBLANC.—300 boîtes fer blanc de la marque de Pontyfool, de 1-3 X, reçues par le navire Tiger, et à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
6 déc 117 rue Royale.

TAPIS & COUVERTES.

REÇU par le Nashville et à vendre par le soussigné: 5 balles tapis nouveaux différents dessins, devant de cheminée, couvertes 8-4, 10-4, 12-4, et 14-4; courtepointes blanches et en couleurs; dito pour bateaux à vapeur; bas de laine blancs et noirs; do do bas, vigonia dito, ainsi qu'un superbe assortiment de toiles d'Irlande, toiles à draps, ouvrées, damassées pour nappes et serviettes, etc, etc.
A. G. COCHRAN,
6 déc rue de Chartres, no. 43.

Pour Alexandrie et Natchitoches.

Le bateau à vapeur OUACHITA, capitaine Vaufer, (ligne de bateaux de Natchitoches) partira pour le port susdit, si les eaux le permettent, dimanche 7 du courant, à 10 heures du matin, et s'arrêtera aux ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
LAMBETH & THOMPSON,
6 déc rue St. Charles, No 13

POUR LOUISVILLE,

Le bateau à vapeur LOUISIANA, capitaine Birch, ayant la majeure partie de son chargement prête, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH,
6 déc. no. 28 et 29 Nouvelle Levée.

POUR BRAZORIA, *Colonie d'Austin (Texas)*

La belle goélette fine voilière SABINE, doublée en cuivre, capitaine ...., ayant la majeure partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira positivement le 11 du courant. On prendra quelque léger fret, et on admettra des passagers, si on s'adresse immédiatement au capitaine à bord, en face de la rue Conti. 6 déc—4

POUR LA MOBILE, (par le fleuve.)

Paquebot du 8 décembre.—La goëlette *Montgomery*, capitaine A. Smith, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face des magasins bleus, ou à
TOURNE & BECKWITH,
6 déc 28 & 29, Nouvelle Levée.

POUR BORDEAUX.

Le A 1, navire cuivré JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, fera voile positivement le 25 du courant. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens s'adresser à P. O. SORBE.
5 déc no. 118, rue Royale.

BAL.

J. HENNINGS informe respectueusement ses amis et le public, que sa superbe SALLE DE BAL, No. 127, rue de Chartres, sera ouverte dimanche soir, 7 du courant, et continuera à demeurer ouverte durant la saison. Il espère par son zèle à plaire le public, mériter son encouragement.
Prix d'entrée—$1. Le bal commencera à 8 heures.
6 déc—1

SALLE DE BAL

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

SAMEDI, 6 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée—Cavaliers $1,00
Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leurs cannes, chapeaux, manteaux &c. 4 déc

SALLE WASHINGTON.

Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.

SAMEDI, 6 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée pour les cavaliers, $1,00
Il se trouve dans l'intérieur de l'établissement (qui est le plus beau de ce genre qui existe dans les Etats-Unis), toutes les commodités que l'on peut désirer, Restaurant, Buvette, Bureau pour déposer les chapeaux, manteaux et cannes, Magasin de costumes et masques &c. 4 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Paroisse, pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Jeudi, 4 Décembre 1834—Edward McHugh *contre ses créanciers*—Pour un atermoiement—Sur lecture et enregistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu le samedi, 10ème jour de janvier 1835, en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues; et que B C Elliot soit nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, 4 décembre 1834.
6 déc—12,2m A. PITOT, greffier.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régistre des Testamens—Vendredi, 9 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Louise Le Sénéchal d'Auberville, veuve de Francisco Bouligny, les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

Henri, mulâtre âgé d'environ 13 ans, domestique de maison, bon sujet.
Joseph, mulâtre âgé d'environ 35 ans, cordonnier, cigarier, adonné à la boisson.

PROPRIETES FONCIERES.

Un morceau de terre situé dans le District de Barataria, ayant 7 arpents (plus ou moins) de face sur le Bayou des familles, sur 40 arpents (plus ou moins) de profondeur.

Conditions de la vente: Les esclaves payables un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, et le morceau de terre à 1, 2 et 3 ans de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale; les dits billets devront être divisés par coupons à la convenance des héritiers ou de l'administration.
Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, *rég.*

N B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pedesclaux, not pub. aux frais de l'acquéreur. 6 déc

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régistre des Testamens.—Lundi, 12 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, la propriété ci-après décrite, savoir:—

La moitié indivise d'un lot de Terre désigné par le No. 15, situé au faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, ayant 277 pieds sur la rue Jackson, s'étendant dans la profondeur sur la ligne de la propriété de William Gormley, au faubourg Religieuses, sur laquelle ligne il mesure 277 pieds borné d'un côté par l'Ilet No. 14, sur lequel il mesure 563 pieds 5 pouces et de l'autre côté par l'ilet No. 18, sur lequel il mesure 550 pieds 9 pouces, le tout mesure français, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente:—$1500 comptant et la balance à 12 et 18 mois crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, Register.

N B L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y. Lewis, not pub., aux frais de l'acquéreur. 6 déc

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR des Preuves.—Vente par le Régistre des Testamens.—Mercredi, 14 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Adelaide Darby, les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir;

ESCLAVES.

Jemima alias Maime, négresse âgée d'environ 42 ans, excellente blanchisseuse et cuisinière, un peu repousseuse et ses deux enfans nommés Marius ou Vinesse, mulâtre âgé de 3 ans et demi, et Ely, mulâtre âgé de 18.

PROPRIETE—Le tiers indivis d'un terrain situé en cette ville, dans la rue Bourgogne, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, ayant 32 pieds 6 pouces de face sur 90 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété maintenant ou ci-devant appartenant à Jean Baptiste Frampin et de l'autre côté par celle maintenant ou ci-devant appartenant à la succession de Pierre Olivier; ensemble les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent.

Conditions de la Vente. Les esclaves, la moitié comptant et l'autre moitié à six mois de crédit, et la propriété à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des parties intéressées, portant hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, Register.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant H. Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs, 6 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Félix Clément Wirtelle.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Armand Auguste Wirtelle, exécuteur testamentaire dudit défunt, ne serait point approuvé et homologué, et ledit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.—Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS,
6 décembre Register.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Attendu que John A Merle, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Miguel del Arcbo, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la cour.
6 déc W F C DUPLESSIS, Register.

AVIS—E & G. SABATIER ont formé une société sous la raison de G. Sabatier & Co, pour un nouveau magasin de Porcelaine, Verrerie et Faïence, situé rue de la Levée, No. 67, entre St. Louis et Toulouse.
4 déc—8

A VENDRE—900,000 de Briques sous le prix du cours, livrables en ville. S'adresser de l'autre bord du fleuve à
4 décembre—15 AGENOR BOSQUE.

AVIS.—Une famille respectable de cette ville prendrait en pension six ou huit messieurs bien recommandés. On y parle distinctement les deux langues, anglaise et française. S'adresser rue Royale, No. 2?6. 4 déc—15

VENTES A L'ENCAN.

Vente d'Esclaves de prix et de Terrains.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu lundi, 8 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

1o. Tiselé, nègre américain, depuis 4 ans dans le pays, âgé de 23 ans, bon charretier, marchand de bois, bon scieur dans un chantier, bon sujet, bon bucheron.

2o. Oliver, alias Alabama, depuis 4 ans dans le pays, âgé de 28 ans, bon charretier, marchand de bois, très bon et fidèle sujet, bon bucheron.

3o. Casar, âgé de 24 ans, depuis 4 ans dans le pays, bon charretier, marchand de bois, très fidèle sujet, excellent bucheron.

4o. Henry, âgé d'environ 40 ans, depuis très long tems dans le pays, bon charretier, marchand de bois, ayant été employé à toutes sortes de travaux, attaqué d'une hernie, mais ne s'en ressentant pas du tout.

5o. Allan, mulâtre, âgé d'environ 24 ans, depuis 4 ans dans le pays, très intelligent, bon charretier, susceptible de conduire un chantier à bois, ou ayant eu la charge quelques fois.

Les dits esclaves ne sont vendus que parceque le propriétaire actuel n'en a plus besoin; ils sont garantis des vices et maladies prévus par la loi, et recommandés comme bons et fidèles sujets.

Conditions: $100 comptant, et la balance à 6 et 12 mois, avec billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

2 LOTS DE TERRE situés au faubourg de l'Annonciation, alias la Course, désignés par les nos. 33 et 34, sur un plan fait par Charles F. Zimpel, député voyer de la ville, daté du 5 décembre 1833, et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public.

Chacun de ces lots de terre mesure, en pied américain, 31 pieds 11 pouces, et 6 lignes de face à la rue St. Jean Baptiste, sur 150 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble toutes les circonstances et dépendances qui y appartiennent.

Ces deux lots sont très élevés, et ne sont situés qu'à 2 îlets du fleuve, en face des belles propriétés de M. Lafonta, ils sont aussi à proximité du rail-road de Carrollton, qui passe dans la rue de la Course, et dans le voisinage des travaux hydrauliques qui sous très peu de temps, seront en pleine opération. Du reste, les personnes qui désireraient de rendre acquéreurs de ces propriétés peuvent visiter les dits lots de terre, d'ici au jour de la vente.

Conditions: les acquéreurs devront se faire charge du paiement d'un billet de $833 33 1-3, dû sur les deux lots de terre et ne prendront la réversion jusqu'à concurrence de cette somme, d'un hypothèque qui pèse sur les dits lots de terre pour assurer le paiement du susdit billet. La balance du prix sera payée à 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale sur les dits lots de terre.

Les actes de vente seront passés, aux frais des acquéreurs, par J. Cuvillier, notaire public. 5 déc

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu mardi 9 du courant, à onze heures et demie du matin, à la Bourse Hewlett, et positivement sans réserve, par ordre du président et des directeurs de la "compagnie des architectes de la Nouvelle-Orléans," les propriétés suivantes de grande valeur, pour clore les affaires de la dite compagnie, savoir:

No. 1. 13 lots de terre de grande valeur, s'adjoignant et formant l'encoignure des rues Annonciation et Edward. Cinq des dits lots font face à la rue Annonciation, et sont bornés par la propriété de M. James Reynolds, d'un côté, et de l'autre par la rue Edward; ils mesurent chacun 24 pieds de face sur 100 de profondeur. 8 des dits lots font face à la rue Edward, entre les rues St. Thomas et Annonciation, et sont de différentes dimensions, et possèdent l'avantage d'une allée sur le derrière.

No. 2. 7 Maisons neuves à deux étages, bien bâties et bien convenablement distribuées, et s'adjoignant, situées à l'encoignure des rues St. Thomas et Edward; chaque maison est divisée en deux salons, une entrée au premier étage, deux grandes chambres à coucher, et deux cabinets au second. Il y a aussi un édifice à deux étages bâti sur le derrière, et attaché à chacune des maisons, divisée en cuisine au premier étage, et deux chambres à coucher, bien distribuées au second. Les propriétés sont toutes couvertes en ardoises, et la cour est pavée en briques, et ont, chacune une large pipe, latrine, etc.

No. 3. 36 lots de terres vacants, adjoignant au bloc des nouvelles maisons appartenant à la dite compagnie, situés aux coins des rues Tchoupitoulas et Delor, commençant à la propriété d'en haut, et s'étendant au long de la rue Tchoupitoulas à Louisa, le long de la rue Louisa à Pearle, le long de Pearle à Delor, jusqu'à ce qu'ils joignent le derrière des maisons déjà mentionnées. La compagnie d'architectes, et le propriétaire des terrains situés vis à vis de la rue Pearle, ont convenu pour le pavage du dit îlet, qui doit être fixé avant le premier janvier prochain avantages qui ne peut manquer d'augmenter la valeur des dits terrains.

No. 4. 9 belles maisons neuves en briques, à trois étages, pour résidence et magasin, s'adjoignant, situées à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Delor, et couvertes en ardoises, et balcon en fer devant. Le premier étage de chaque maison, calculé pour un magasin, à deux ouvertures devant, le second étage est divisé en une entrée et deux jolies salons, avec des portes à coulisses, entre; le troisième étage a deux chambres à coucher fort commodes. Chaque maison a une arrière bâtisse neuve en briques, à deux étages, composée d'une cuisine, dépense, chambres à domestiques et cabinet d'aisance au premier; et de trois bonnes chambres et lieu d'aisance au second. Les cours sont toutes pavées et ont chacune une grande citerne et une excellente pompe.

No. 5. Huit superbes maisons neuves en briques à trois étages, s'adjoignant, et situées à l'encoignure des rues Carondelet et Hevia. Chaque bâtiment se compose au premier étage, d'une entrée et de superbes salons à doubles ornés en marbre et portes de milieu à coulisses; au second, de deux grandes chambres avec cheminées en marbre, et de deux grands cabinets; au troisième étage, de 2 bonnes chambres, d'une entrée, de trois grands cabinets et d'une gallerie bien aérée, construite de manière à pouvoir aisément être divisée en trois autres bonnes chambres à coucher, et chaque maison attenant à une arrière-bâtisse en briques à deux étages, ayant cuisine, dépense, deux chambres à domestiques et un lieu d'aisance au premier; et quatre bonnes chambres et un lieu d'aisance au second. Toutes ces maisons sont couvertes en ardoise, ont des marches de marbre et des grillages sur le devant; les cours pavées en larges pierres plattes, ont une citerne et une pompe excellente. Le tout est construit des meilleurs matériaux et est parfaitement fini. Sur le derrière, est un emplacement de 26 sur 29 pieds, propre à écurie et remise, et qui communique sur une allée de 20 pieds, mitoyenne et en commun pour tous les acquéreurs.

No. 6—Dix beaux terrains se touchant, situés sur le triangle, à la jonction des rues de la Nouvelle Levée et Louisa; ils sont tous de différentes grandeurs et font face aux deux rues.

No. 7—Quatorze beaux magasins neufs en briques, avec façade en granit et embrasures de croisées, tenant l'un à l'autre, et situés sur le triangle à la jonction des rues Delor et Louisa, près du nouveau marché. Ils sont tous couverts en ardoise, bâtis des meilleurs matériaux et bien finis. Leur situation pour les affaires est on ne peut plus meilleure, étant placés à la portée des lieux de débarquement des produits du haut pays et ayant une vue sur toute la rade.

No. 8. Douze beaux terrains se touchant et situés sur Triton Walk, entre les rues Philippe et Baronne, mesurant chacun 25 pieds de face, sur 120 de profondeur, courant par le derrière sur une allée, où il y a aussi une façade de 25 pieds pour chaque terrain.

No. 9. Dix beaux terrains de différentes dimensions, et s'adjoignant, situés dans la rue Baronne et faisant face au chemin à coulisses de Carrollton; mesurant chacun 24 pieds de face, sur 147 pieds 2 pouces environ, de profondeur, et ayant en outre, sur une allée derrière, 24 pieds de largeur.

No. 10. Un autre terrain situé au coin des rues Julia et St. Philippe, mesurant 29 pieds 8 pouces de face à la première, et 120 pieds de face à la dernière, et 20 pieds 8 pouces face à une allée parallèle à la rue Julia.

Par un compromis fait entre la ville de la Nelle.-Orléans et les propriétaires de façades passé par devant H. Lavergne, notaire public, sous la date 20 Septembre 1820, et maintenant en l'étude de William Christy, il est convenu que la terre vacante, qui s'étend depuis la façade des maisons situées sur le triangle, le long du fleuve jusqu'aux limites du faubourg Ste Marie, sera tenue ouverte pour toujours comme un passage public, et les maisons seront vendues avec cet avantage; mais comme la Compagnie des Architectes a l'intention de clore définitivement ses affaires, et ne désire avoir aucune responsabilité, quelque petite qu'elle soit, réfère le public à l'acte du compromis, et ne vendra que son propre titre à cette portion de sa propriété.

Conditions: Un quart à 6 mois, un quart à 12 mois, un quart à 18 mois, et un quart à 24 mois, avec intérêt de sept pour cent par an, qui seront ajoutés aux billets, qui seront tirés et endossés à la satisfaction de la Compagnie, et hypothèque jusqu'à parfait payement; ou les acheteurs pourront payer tout ou partie de leurs achats en billets ou obligations de la Compagnie, qui, escomptés aux taux de 7 pour ct. par an, seront pris pour du comptant. Les actes de vente seront passés pardevant B. Cénas, not. public, aux frais des acquéreurs. Les plans de cette propriété sont maintenant exposés à la Bourse. Les personnes qui désireraient devenir acquéreurs sont priés de les consulter. 4 déc—5

L'ECURIE du soussigné, rue St. Pierre, entre Saint Claude et Tremé, a été enfoncée hier dans la journée et on a volé un CHEVAL rouge, d'environ 5 pieds de haut, âgé d'à peu près 8 ans. Une récompense de $10 sera allouée à celui qui ramènera le dit cheval et donnera des informations à découvrir le voleur.
4 déc—3 E. VILLATTE.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu le lundi, 8 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, 6 boucauts, 14 boîtes quincaillerie, 10 boîtes; 3 barils, 1 barillet, 1 bobinot Drogues et Médicaments, importés et avariés à bord du navire New-Jersey, capitaine Wibray, de New-York. 6 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu aujourd'hui, samedi 6 courant, en face de leur encan, à 11 heures, 38 barils farine, endommagée, pour compte de qui il appartiendra. 6 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

MARDI, 9 du courant, il sera vendu, à leur encan, 22 caisses et balles de marchandises endommagées à bord du navire New Jersey, capitaine Wibray, de New-York, pour compte de qui il appartiendra. 6 déc

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu samedi, 6 du courant, à 10 heures du matin, à son encan, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, des Haches, casse-têtes, robinets &c., importés et avariés à bord du navire New-Jersey, capitaine Wibray, venant de New-York. 5 déc

PAR J. LECARPENTIER.

SAMEDI, 6 décembre, il sera vendu à 10 heures du matin, à son magasin, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port pour compte de qui il appartiendra, une boîte de marchandises sèches, importées et avariées à bord du navire New-Jersey, capitaine Wibray, de New-York. 5 déc

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, samedi, 6 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, 24 Milliers de Cigares Espagnoles, en débarquement du brick Lizard, capitaine Clark, venant de la Havane. 6 déc

PAR JOS. LECARPENTIER.

IL sera vendu samedi, 6 décembre, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan; 3 boîtes, chemises tricotées, 6 balles flanelles assorties, 1 boîte mouchoirs de Madras assortis. 5 déc

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu samedi, le 6 du courant, à 10 heures du matin, au compte de qui il appartiendra, 8 montres à levier, d'argent, 6 dito d'or, importées endommagées à bord du navire New Jersey, capitaine Wibray, de New York. 5 déc.

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu samedi, 6 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, une machine à coton, d'une construction approuvée. 3 déc

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu le samedi 6 décembre, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra,
Une caisse de fusils assortis, importés et avariés à bord du navire New Jersey, capitaine Wibray, de New York.
5 déc

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain, 6 décembre, à la Bourse Hewlett, à midi, sera vendu l'esclave Louise, créole, âgée de 24 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente chez Joseph Cuvillier, et aux frais de l'acquéreur. 1 déc.

PANORAMA MOUVANT

BONAPARTE

Maintenant ouvert tous les soirs.

GRAND Panorama mouvant de St. Clair dans la salle en face du Théâtre américain. Il présente différentes scènes de la vie du Grand Napoléon commençant par la bataille de Waterloo, la prise de voiture, la vue des côtes de France, l'extérieur et l'intérieur de l'île Ste. Hélène, le convoi funéraire du Grand homme. Le tout comprend douze différentes vues, et est accompagné d'une musique militaire. On donnera une description de chacune de ces vues. Ce panorama a été apporté ici à grands frais, et il est exposé dans la plus grande salle que le propriétaire ait pu se procurer. Il a été exposé, durant deux saisons, au jardin de Niblo, à New-York, ainsi que dans les principales villes de l'Union, avec le plus grand succès.

N. B. Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et le rideau sera levé à 7 heures précises. On ne jouera que le soir.

Les dames et les familles entreront par la porte de la rue Natchez.

Prix d'entrée—50 cents. Pour les détails voyez les affiches. 19 nov—3t

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société qui existait sous la raison de Dizou & Benoit est dissoute d'un commun accord, depuis le 31 octobre dernier, le sieur T. E. Benoit reste chargé de la liquidation de la dite société, et prie les personnes à qui il est dû, et celles qui doivent, de se présenter pour régler au plutôt.

Le Sieur T. E. BENOIT prévient le public qu'il vient de recevoir de France un grand assortiment d'instrumens de musique, tels que: orgues d'une très grande dimension, à l'usage des églises, avec cylindres et claviers à touches, orgues d'agrément, en tout genre, contenant la musique la plus nouvelle; petites serinettes pour les oiseaux; guitares peintes en tout genre; violons, pianos vieux et neufs; clarinettes; flageolets en tout genre; bassons; serpents; ophicléides; hautbois; ophicléides alto; cors harmonie; trombones; buccins; trompettes à clefs; trompettes d'harmonie; musique et cordes pour tous les instrumens. Il vend en gros et en détail, et à des prix très modérés, et demeure rue Royale, no. 216, entre Orléans et Ste. Anne.
3 déc

LE soussigné, Docteur en médecine des Facultés de Paris et de Louvain, membre de plusieurs sociétés, a l'honneur de prévenir le public qu'il a établi son domicile en cette ville, rue de la Douane, no. 111. Un séjour et une pratique étendue dans une des colonies françaises (la Guadeloupe), l'ont rendu familier avec les affections de ce climat, comme aussi avec les différentes branches de l'art de guérir, et spécialement les accouchemens et les maladies des femmes et des enfans.
25 nov—1m CHALUPT

LE DR. MAC-MAHON a transporté son bureau au No. 178, rue de la Douane, entre les rues Bourgogne et Remparts. 25 nov—3m

MARCHANDISES FRANÇAISES.

LE soussigné, arrivant de France, par le navire Salem, offre à vendre les articles suivants, savoir:

Un assortiment de meubles français, consistant en armoires, fauteuils élastiques et mécaniques, canapés à ressort, toilette à la duchesse, secrétaires, bureaux, tables à jeu, de de nuit, un grand assortiment de linge, fait pour enfans, linons français pour moustiquières, batistes à rigoles et ourlés à jour, un assortiment complet de gants pour hommes et femmes, une caisse de porcelaine, 31 douzaines de pantoufles assorties pour l'hiver, souliers pour femmes, brodequins do, robes de chambre pour hommes, cafetières en argent, chapeaux d'hommes et de femmes, &c.
SIMON MITAUD,
18 nov rue St. Pierre, entre Royale et Bourbon

M'AYANT associé M. Jn. Fréd. Magnus, notre raison de commerce sera dorénavant J. Le Blanc & Co.
Nlle-Orléans, 1er. déc. 1834. J. LE BLANC,
2 déc F. MAGNUS.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Docteur HARNED, a transporté son office rue Bourbon, No. 6, trois portes après la rue du Canal; il répondra immédiatement aux communications qui lui seraient adressées par la poste, et les personnes qui désireraient convenable de lui demander des conseils par écrit en ajoutant le prix de la consultation, recevront la prescription écrite, et aussi le mode de traitement qu'ils auront à observer; et aucune question ne sera faite. Il espère que vingt ans de pratique lui donnent un droit à la confiance publique.
2 déc—1m

VENTES A BAS PRIX.

Pour cause de dissolution de Société.

LA société Veuve Van Rooten & Co., devant être dissoute au 15 Janvier prochain, offre à vendre à bas prix, les articles qui se trouvent en leur magasin, rue Royale, No. 150, vis à vis la Banque Consolidée.

Plus à bon compte.—1 caisse 100 Sabres d'infanterie; 1 Poêle en faïence; 2 belles Glaces françaises; 1 paire Candélabres; 2 Réchauds; 2 petits Pianos à vent; Bijouteries; Vitrières &c. et 50 paniers Champagne 1ère qualité, d'Epernay.

S'il en est à cette époque les articles ci-dessus ne sont pas vendus, ils seront criés à l'enchère publique, par T. Mossy & co. 2 déc—1m

LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison de *Lambeth & Thompson*, même successeurs de feu John Linton.
W. E. THOMPSON,
W. M. LAMBETH.

Référé à Messrs.
STEPHEN DUNCAN,
W. E. CORNER,
W. N. MERCER, } Natchez.
MM. FORD & MACKHAM, Vicksburg.
Général H. S. SPRIGG,
A. P. WILLIAMS. } Alexandria.
Nouvelle-Orléans, le 24 nov. 1834—

MR. ALEX. SALLES docteur en médecine de la faculté de Paris, demeure provisoirement rue de Condé, No. 77, à l'encoignure de la rue St. Philippe.
2 déc—3